



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/301

Approbation de nouvelles conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association RCF Lyon, la société Air France, et France Télévisions suite à la pandémie du Covid-19 et la fermeture de l'Auditorium-ONL sur la saison 19-20

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/301 - APPROBATION DE NOUVELLES CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, L'ASSOCIATION RCF LYON, LA SOCIETE AIR FRANCE, ET FRANCE TELEVISIONS SUITE A LA PANDEMIE DU COVID-19 ET LA FERMETURE DE L'AUDITORIUM-ONL SUR LA SAISON 19-20 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 250 000 spectateurs par saison, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2019-2020, il a fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 170 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Par délibérations n° 2019/5096 et n° 2020/5425, des parrainages ont été établis et approuvés lors des Conseils municipaux du 18 novembre 2019 et du 27 janvier 2020 avec la société Air France, l'association RCF Lyon et la société France TV.

Suite à la survenue de la pandémie du Covid-19 et notamment à la mise en place par les autorités gouvernementales de mesures sanitaires pour lutter contre la propagation de l'épidémie, notamment la fermeture des établissements culturels, les parties ont décidé de conclure de nouvelles conventions afin de modifier certaines dispositions des conventions de la saison 19-20 qui n'ont pu être mises en place.

Parrainage avec Air France :

La compagnie aérienne Air France a souhaité être associée à l'image et aux actions de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2019/2020, arrivée à échéance le 29/07/2020.

Compte tenu de la période de confinement et des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, la représentation du spectacle « Happy Birthday maestro Slatkin » du 4 juin 2020 a été annulée. Les contreparties offertes par la Ville de Lyon en terme de communication ont été réalisées sur la saison 2019-2020 à hauteur de 12 176,83 € HT.

N'ont pu être réalisées :

- L'apport du parrain pour un montant de 20 100 € HT;
- Une partie des contreparties offertes par la Ville de Lyon à hauteur de 7 926,17 € HT.

Une nouvelle convention est donc établie reprenant les contreparties réalisées sur la saison 2019-2020 et les apports et contreparties reportées sur la saison 2020/2021. Cette nouvelle convention complète la convention de parrainage initiale approuvée le 18 novembre 2019 au Conseil municipal, par délibération n° 2019/5096 :

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
Air France	<p><b><u>Aucun apport réalisé sur la saison 2019/2020</u></b></p> <p><b><u>Apport à réaliser sur la saison 2020-2021 :</u></b></p> <p>- Mise à disposition d'une ½ page publicitaire dans le Magazine Air France sur la saison 2020-2021 Valorisation : 18 000 € HT</p> <p>- mise à disposition de 3 billets d'avion aller-retour Moyen-Courrier sur la saison 2020-2021 Valorisation : 2 100 € HT</p>	<p><b><u>Contreparties déjà mises en place sur la saison 2019/2020 :</u></b></p> <p>- Contreparties réalisées sur la saison 2019-2020 en terme de communication Valorisation : 12 173,83 € HT</p> <p><b><u>Contreparties à mettre en place sur la saison 2020/2021 :</u></b></p> <p>- Organisation d'une soirée réceptive de relations publiques à l'Auditorium de Lyon et des 61 places mises à disposition d'Air France à une date à déterminer sur la saison 2020/2021 Valorisation : 7 926,17 € HT</p>
	<p><b><u>Valorisation totale : 20 100 € HT</u></b></p> <p><b><u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>	<p><b><u>Valorisation totale : 20 100 € HT</u></b></p> <p><b><u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

**Parrainage avec l'association RCF LYON :**

L'Association RCF Lyon, a pour activité principale la production la réalisation et la diffusion de programmes radio généralistes, grands public et d'Intérêt Général. La diffusion FM de RCF Lyon est relayée sur les 7 émetteurs de proximité : Lyon 88.4, Bourgoin-Jallieu 95.9, Roanne 88.3, Sainte Foy l'Argentière 101.7, Tarare 95.1, Vienne 94.7 et Villefranche sur Saône 91.7.

La diffusion des programmes de RCF Lyon est également audible sur le site « rcf.fr ».

RCF Lyon a souhaité apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2019/2020, arrivée à échéance le 30 juillet 2020.

Le parrainage proposé pour la saison 2019-2020 a consisté en la création et la diffusion d'une émission radiophonique dédiée aux coulisses de l'Orchestre national de Lyon et en la promotion de certains concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de RCF Lyon et sur son site internet.

Compte tenu de la période de confinement et des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, une partie des contreparties offertes par la Ville de Lyon n'ont pu être réalisées, notamment la mise à disposition de 60 places en série 1 pour le concert « Rachmaninov » du 29 avril 2020, concert qui a été annulé, pour un montant de 2 879,40 € HT. Les autres contreparties ont pu être réalisées pour un montant de 16 092 € HT.

L'apport du parrain a bien été réalisé pour un montant de 18 971,40 € HT.

Une nouvelle convention est donc établie reprenant les apports et contreparties réalisées sur la saison 19-20 et les contreparties reportées sur la saison 2020/2021. Cette nouvelle convention complète la convention de parrainage initiale approuvée le 27 janvier 2020 au Conseil municipal, par délibération n° 2020/5425:

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RCF LYON	<p><b><u>Apport réalisé sur la saison 2019/2020 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une émission radiophonique « Les Trésors cachés de l'ONL » animée par un journaliste à raison de 2 émissions par mois d'octobre à juillet, soit 18 émissions sur la saison 2019/2020.</li> <li>- co-organisation d'une soirée VIP à l'Auditorium de Lyon le dimanche 24 novembre 2019 pour présenter la grille de RCF Lyon et l'émission avec la prise en charge du cocktail pour 65 personnes sur la saison 2019/2020</li> <li>- annonce de l'émission « Les Trésors cachés de l'ONL » sur l'antenne de RCF et sur les outils digitaux de RCF Lyon : site RCF : <a href="https://rcf.fr/">https://rcf.fr/</a> et les réseaux sociaux sur la saison 2019/2020</li> <li>- mise en ligne sur le site de RCF de l'intégralité de l'émission dès le lendemain de sa diffusion à l'antenne et transmission à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de l'émission en fichier audio sur la saison 2019/2020</li> </ul>	<p><b><u>Contreparties déjà mises en place sur la saison 2019/2020 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- insérer le logo RCF dans la brochure de saison 2019/2020  <u>Montant de la valorisation : 2 000€ HT</u>                      Montant TVA à 20% : 400 €                      Montant TTC : 2 400 €</li> <li>- mettre à disposition d'une page format 150 mm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de RCF dans les programmes des derniers concerts de chaque mois, de septembre à juin :  <u>Montant de la valorisation : 700 € x 9 = 6 300 € HT</u>                      Montant TVA à 20% : 1260 €                      Montant TTC : 7560 €</li> <li>- mettre à disposition de RCF : 60 places en série 1 pour le concert « Ici-bas » - Dimanche 24 novembre à 20h (39€ TTC la place)  <u>Montant de la valorisation : 2 292 € HT,</u> soumis à un taux de TVA de 2,10%, soit 2340,54 € TTC</li> <li>- co-organisation d'une soirée VIP à l'Auditorium de Lyon le dimanche 24 novembre 2019 pour présenter les Trésors cachés de l'Orchestre national de Lyon avec la mise à disposition du salon Ravel avant le concert (accueil personnalisé avec 3 agents d'accueil et un chef de salle,</li> </ul>

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
		<p>nettoyage et fluides) et la mise à disposition de 60 places en 1ère série pour les invités RCF (cf valorisation plus haut)</p> <p><u>Montant de la valorisation : 3 000 € HT salon Ravel</u>                      Montant de TVA à 20% : 600 €                      Montant TTC : 3 600 €</p> <p>- sur le site internet de l’Auditorium-ONL : création d’une page dédiée à l’émission « Les trésors cachés de l’Orchestre national de Lyon » avec un lien redirigeant vers le site de RCF et mise en ligne de l’intégralité de l’émission sur le site de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon, au lendemain de sa diffusion à l’antenne.</p> <p><u>Montant de la valorisation : 500 € HT</u>                      Montant TVA à 20% : 100 €                      Montant TTC : 600 €</p> <p>- préparation logistique de l’émission RCF assurée par l’ONL :</p> <p><u>Montant de la valorisation : 2000 € HT</u>                      Montant TVA à 20% : 400 €                      Montant TTC : 2 400 €</p> <p><b><u>Contreparties à mettre en place sur la saison 20/21 :</u></b></p> <p>-Report des 60 places en série 1 initialement prévues pour le concert « Rachmaninov » Mercredi 29 avril 2020, annulé pour cause de Covid                      Les 60 places sont reportées à une date à déterminer sur la saison 2020/2021.</p> <p><u>Montant de la valorisation : 2879.40 € HT, soumis à un taux de TVA de 2,10%, soit 2939.86 € TTC</u></p>
	<p><b><u>Valorisation totale : 18 971.40 € HT Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>	<p><b><u>Valorisation Totale : 18 971,40 € HT, Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec France Télévisions :

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2019/2020 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Rhône-Alpes.

France Télévisions a souhaité apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et a donc signé une convention de parrainage avec la Ville de Lyon pour la saison artistique 2019/2020, arrivée à échéance le 30 juin 2020.

Compte tenu de la période de confinement et des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, une partie de l'apport du parrain et des contreparties offertes par la Ville de Lyon n'ont pu être réalisées pour un montant de 6 513,95 € HT, les représentations du spectacle « Baby Doll » du 27 et 28 mars 2020 ayant été annulées.

L'apport du parrain a été modifié comme suit : annulation d'une campagne de diffusion de messages d'autopromotion ce qui porte à 3 campagnes au lieu de 4 initialement prévues.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon ont été modifiées comme suit :  
Annulation de l'intégration du logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur tous les supports de communication print (hors programmes de salle et brochure) des 4 représentations du spectacle « Baby Doll », page de publicité dans le programme de salle du concert, installation de Roll up France TV dans le hall de l'Auditorium le soir des spectacles, annulation des 20 places mises à disposition de France Télévisions pour le spectacle Baby Doll –Vendredi 27 mars à 20h

Les autres contreparties et apports du parrain ont pu être réalisés pour un montant de 23 366,40 € HT.

Une nouvelle convention est donc établie reprenant les contreparties et les apports effectivement réalisés sur la saison 19-20, et modifiant la valorisation des échanges à hauteur de 23 366,40 € HT au lieu de 29 880,35 € HT Cette nouvelle convention complète la convention de parrainage initiale approuvée le 27 janvier 2020 au Conseil municipal, par délibération n° 2020/5425 :

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
La Société France Télévisions	<p><b><u>Apport réalisé sur la saison 2019/2020 :</u></b></p> <p>Valorisation de la saison 2019/2020 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l'adresse : <a href="http://rhone-alpes.france3.fr/">http://rhone-alpes.france3.fr/</a></p>	<p><b><u>Contreparties déjà mises en place sur la saison 2019/2020 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ exclusivité du partenariat « Média Télévision Généraliste »</li> <li>▪ Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 2019/2020 (tiré à 35 000 exemplaires).</li> </ul>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>- plan de messages d'autopromotion avec la diffusion de 3 campagnes de 6 messages d'autopromotion, dans les tranches horaires semaine des décrochages régionaux du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche (pour les événements suivants de la saison 2019/2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La journée des tout-petits (dès 3 mois) samedi 30 novembre à l'Auditorium de Lyon, avec France 3.</li> <li>• Campagne en décembre sur Charlie Chaplin et des chefs d'œuvre de Walt Disney en ciné-concert et les concerts du Nouvel An avec Offenbach.</li> <li>• Concerts du 20 et 21 février à l'Auditorium de Lyon avec Nikolaj Szeps-Znaider et Jean-Yves Thibaudet.</li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 23 366,40 € HT</u></p> <p><b><u>Apport « abandonné » :</u></b></p> <p>- plan de messages d'autopromotion avec la diffusion d'1 campagne de 6 messages d'autopromotion, dans les tranches horaires semaine des décrochages régionaux du 12/13, 2019/2020, le samedi après-midi ou le dimanche (pour les événements suivants de la saison 19/20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concerts des 27 et 28 mars à l'Auditorium de Lyon, spectacle de Marie-Eve Signeyrole Baby Doll avec la mise en scène de l'histoire d'une femme</li> </ul>	<p><u>Montant de la valorisation : 4 500€ HT</u> Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence du Logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes dans la brochure de saison 2019/2020</li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 2 000€ HT</u> Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une page format 150mmm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de France 3 dans les programmes de salle des concerts concernés par le partenariat.</li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 1 500 € x 5 = 7 500 € HT</u> Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intégration du logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur tous les supports de communication print (hors programmes de salle et brochure) des 3 événements concernés.</li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 2 000 € x 3 = 6 000 € HT</u> Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Une signalétique dans le hall de l'Auditorium</u></li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 510€ x 3jours = 1 530 € HT</u> Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>mise à disposition de France Télévisions des invitations en 1ere série pour la saison 2019/2020 de l'Auditorium</u>, réparties sur les soirées suivantes : Journée des tout petits – samedi 30 novembre 10 places &gt; Disney en concert - A Silly Symphony – Samedi 21 décembre à 11h : 20 places &gt; Concert ONL avec Nicholaj Szeps-Znaider et Jean-Yves Thibaudet – Vendredi 21 février à 20h : 20 places</li> </ul> <p><u>Montant de la valorisation : 1 836,40 € HT</u></p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>réfugiée Hourria, au son de Beethoven et de Dhafer Youssef</p> <p><u>Montant de la valorisation de l'apport « abandonné » : 6 513,95 € HT</u></p>	<p>Taux de TVA à 2.10 %</p> <p><b><u>Contreparties « abandonnées » :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une page format 150mmm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de France 3 dans les programmes de salle des concerts concernés par le partenariat (concerts des 27 et 28 mars Baby Doll). <u>Montant de la valorisation : 1 500 € x 2 = 3 000 € HT</u> Taux de TVA à 20%</li> <li>▪ l'intégration du logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur tous les supports de communication print (hors programmes de salle et brochure) de l'événement annulé (Baby Doll). <u>Montant de la valorisation : 2 000 € HT</u> Taux de TVA à 20%</li> <li>▪ Une signalétique dans le hall de l'Auditorium lors de l'événement annulé <u>Montant de la valorisation : 510€ HT</u> Taux de TVA à 20%</li> <li>▪ <u>mise à disposition de France Télévisions des invitations en 1ere série pour la saison 19/20 de l'Auditorium, sur les soirées des 27 et 28 mars : 1 003,95 € HT</u></li> </ul>
	<p><b><u>Valorisation : 23366.40€ € HT</u></b> <b><u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>	<p><b><u>Valorisation totale : 23366.40€ HT</u></b> <b><u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></b></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Les nouvelles conventions ci-après annexées formalisent l'ajustement des apports et contreparties des parrainages de la saison 19-20 suite à la crise de la Covid 19.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

## DELIBERE

- 1- Les nouvelles conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société France Télévision, l'association RCF Lyon et la société Air France dans le cadre de la saison 2019/2020, sont approuvées.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07, nature 6231, opération MOYGEN :
  - Sur l'année 2020 :
    - o Pour le parrainage avec RCF : 18 971, 40 € HT,
    - o Pour le parrainage avec France Télévision : 23 366,40 € HT,
    - o Sur l'année 2021 (sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021) :
      - o Pour le parrainage avec Air France : 20 100 € HT.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07, natures 7088,7062 opération MOYGEN :
  - Sur l'année 2020 :
    - o Pour le parrainage avec Air France : 12 173,83 € HT,
    - o Pour le parrainage avec RCF : 16 092 € HT,
    - o Pour le parrainage avec France Télévision : 23 366,40 € HT,
  - Sur l'année 2021 :
    - o Pour le parrainage avec Air France : 7 926,17 € HT,
    - o Pour le parrainage avec RCF : 2 879,40 € HT.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**